



Direction
Référence : EAU-AUT-24-0336
Dossier suivi par : Unité Autorisations - JWE
Tel.: 24556 - 922 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale
de la Ville de Wiltz
2, Grand-Rue
L-9530 Wiltz

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Administration des bâtiments publics
Objet	Gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un centre pour demandeurs de protection internationale (DPI) à Wiltz
Localité(s)	Wiltz
Commune(s)	Wiltz

Madame la Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Christian Reuter
Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés